



MISE EN PERSPECTIVE DE LA RÉCENTE VOLATILITÉ SUR LES MARCHÉS BOURSIERS

par JULIE BROUILLETTE

Depuis le début de février 2018, les marchés financiers mondiaux ont témoigné d'un niveau de volatilité accru. Le Dow Jones Industrial Average ainsi que le S&P 500 ont tous deux baissé de plus de 4.00 % le lundi 5 février dernier. Des reculs de plus de 4.00 % de l'indice S&P 500 ne se sont produits qu'à 145 occasions depuis 1929. En terme statistique, le rendement quotidien du marché a été supérieur à ce niveau 99.9784 % du temps depuis 1929, témoignant du fait qu'il s'agit de cas très rares.

Nous attribuons les récentes baisses des marchés à l'importante récente hausse des taux d'intérêt américains depuis décembre dernier et aux attentes d'une inflation plus élevée aux États-Unis.

Les données économiques américaines, sorties le 2 février dernier, témoignaient d'une hausse significative du salaire moyen. Cela a eu pour effet de créer une certaine crainte dans le marché de voir la Federal Reserve augmenter les taux d'intérêt plus rapidement que prévu en 2018.

Une hausse des taux d'intérêt et une normalisation du taux d'inflation n'ouvrent pas automatiquement la porte à un marché boursier baissier, mais peuvent ouvrir la porte à certains ajustements. Nous sommes d'avis que ce sont les récessions qui marquent la fin d'un marché haussier et non les incertitudes face aux taux d'intérêt.

Nous continuons de croire que les investisseurs devraient maintenir leur allocation en actions, et ce, en raison de la vigueur de l'économie, des tendances stables au niveau des bénéfices des compagnies américaines et du fait que les valorisations ce sont améliorées.

Ceci étant dit, il est toujours important de réévaluer votre portefeuille régulièrement et que ce dernier s'inscrive dans un plan complet en gestion de patrimoine, afin de répondre adéquatement à vos besoins. Revoyez régulièrement votre Énoncé de politique de placement et assurez-vous que ce dernier reflète votre tolérance au risque et vos objectifs de placement.

GESTION DE PATRIMOINE: LA STRATÉGIE DE PRÊT AU TAUX PRESCRIT

La stratégie de prêt au taux prescrit est l'une des stratégies de fractionnement de revenu entre conjoints souvent encore méconnue qui pourrait vous aider à diminuer votre impôt familial global!

La Loi de l'impôt sur le revenu comporte des règles d'attribution et diverses règles anti-évitement qui ne permettent généralement pas de fractionner le revenu. Une manière d'éviter les règles d'attribution et d'investir des sommes au nom de votre conjoint ou conjointe, est de prêter une somme à votre conjoint ou conjointe aux taux prescrit. Votre conjoint ou conjointe doit ensuite vous payer des intérêts aux taux prescrit avant le 30 janvier de l'année suivante.

Le taux prescrit de l'Agence de revenu du Canada est demeuré à 1.00 % depuis 1^{er} janvier 2014. Il est important de vous rappeler qu'une fois que vous mettez en place une stratégie de prêt au taux prescrit, le taux demeure en vigueur pour la durée du prêt. À partir du 1^{er} avril 2018, ce taux serait vraisemblablement sur le point d'augmenter à 2.00 %. Il pourrait donc être un moment propice de consentir à un nouveau prêt au taux prescrit de 1.00 %.



Gestion de patrimoine
Dominion valeurs mobilières



Julie Brouillette, CFA œuvre à titre de Gestionnaire de portefeuille associée au sein de RBC Dominion valeurs mobilières. Sa pratique en gestion de portefeuille s'inscrit dans une approche globale en matière de gestion de patrimoine grâce aux spécialistes chevronnés de RBC Gestion de patrimoine, la plus importante firme de gestion de patrimoine au Canada.

Pour de plus amples renseignements concernant les sujets contenus dans cette chronique ou pour planifier une rencontre, vous êtes invités à rejoindre directement Julie Brouillette au **418-527-7241** ou encore par courriel à l'adresse julie.b.brouillette@rbc.com.